https://www.ville-gentilly.fr/actualites/demande-pour-les-marches-de-plein-vent

Demande pour les marchés de plein vent

La mairie fait une demande de dérogation suite à la décision gouvernementale de stopper les marchés de plein vent.

Depuis le mardi 24 mars et jusqu'à nouvel ordre, les marchés de plein vent du Centre ville et du Chaperon Vert sont suspendus dans le cadre de la lutte contre la pandémie de coronavirus. Cette mesure fait suite à la décision du gouvernement prise le lundi 23 mars d'arrêter les marchés dès lors que l'offre en commerce de bouche de petite grande et moyenne surface existe sur la commune.

Les conditions de dérogation, initialement très strictes, se sont en partie assouplies récemment.
Le 31 mars, une demande de dérogation a été envoyée par la Ville de Gentilly à la Préfecture du Val-de-Marne afin d'envisager une réouverture des marchés à Gentilly, en mettant en place des mesures strictes pour assurer la sécurité des habitants, des commerçants et de leurs salariés, des agents d'EGS et de la ville.

Cette demande est actuellement en cours d'instruction.

Consulter l'article 8 du décret n°2020-293 du 23 mars 2020

Publié le 24 mars 2020